

SESSION 2026

**CAPLP**  
**CONCOURS EXTERNE ET CAFEP**

**Section : LETTRES – HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**

**ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE ET DE  
DISCIPLINE APPLIQUÉE D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE**

A partir d'un dossier, relevant de l'histoire ou de la géographie, constitué de plusieurs documents portant sur l'un des thèmes des programmes de la voie professionnelle et en lien avec le programme du concours, le candidat doit :

- réaliser un commentaire scientifique d'un ou deux des documents du sujet, signalé dans celui-ci comme devant faire l'objet de ce commentaire, à partir d'une problématique explicite ;
- proposer une séquence pédagogique intégrant l'utilisation de tout ou partie de ces documents.

Durée : 6 heures

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.*

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

A

# Épreuve Histoire et Géographie

## Géographie

Réalisez un commentaire scientifique des documents signalés à partir d'une problématique explicite, puis proposez une séquence pédagogique intégrant l'utilisation de tout ou partie de ce dossier documentaire.

Question du programme du concours concerné : Environnements : approches géographiques.

### Documents

#### **Document 1.**

FOURNIER Jean-Marc, 2023, « Ikéa : de l'engouement au conflit », in *Atlas Social de Caen*, [En ligne], ISSN : 2279-654X, mis à jour le 03/05/2023, URL : <https://atlas-social-de-caen.fr/index.php?id=1164>

#### **Document 2. (À commenter)**

AFP/VNA/CVN, 2021, « *Au Bangladesh, l'adaptation forcée des agriculteurs* », in *Le Courrier du Vietnam*, 28/10/21, URL : <https://lecourrier.vn/au-bangladesh-ladaptation-forcee-des-agriculteurs/931364.html>

#### **Document 3. (À commenter)**

Coordination pour la libre évolution, 2022, « *Les friches agricoles : des écosystèmes à protéger pour répondre aux enjeux du climat et de la biodiversité* », mai 2022, URL : <https://www.coordination-libre-evolution.fr/les-friches-agricoles-des-ecosystemes-a-protéger-pour-repondre-aux-enjeux-du-climat-et-de-la-biodiversite/>

Documents consultés en novembre 2025

## INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	0210J	102	9365

► **Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	0210J	102	9365



## Document 1

En 2011, un magasin Ikéa ouvre au sud de l'agglomération caennaise. Il s'agit de la première pièce d'un ensemble commercial inséré dans une vaste zone d'aménagement concerté. L'objectif est d'urbaniser des terrains situés entre les communes de Caen, Iffs et Fleury-sur-Orne. Mais dès 2014, certains élus et commerçants s'opposent à ce projet, aujourd'hui toujours bloqué pour des raisons juridiques, économiques et politiques. Comment un projet présenté comme une opportunité unique de développement pour l'agglomération est-il devenu si controversé et conflictuel?

### ***Des débuts très prometteurs***

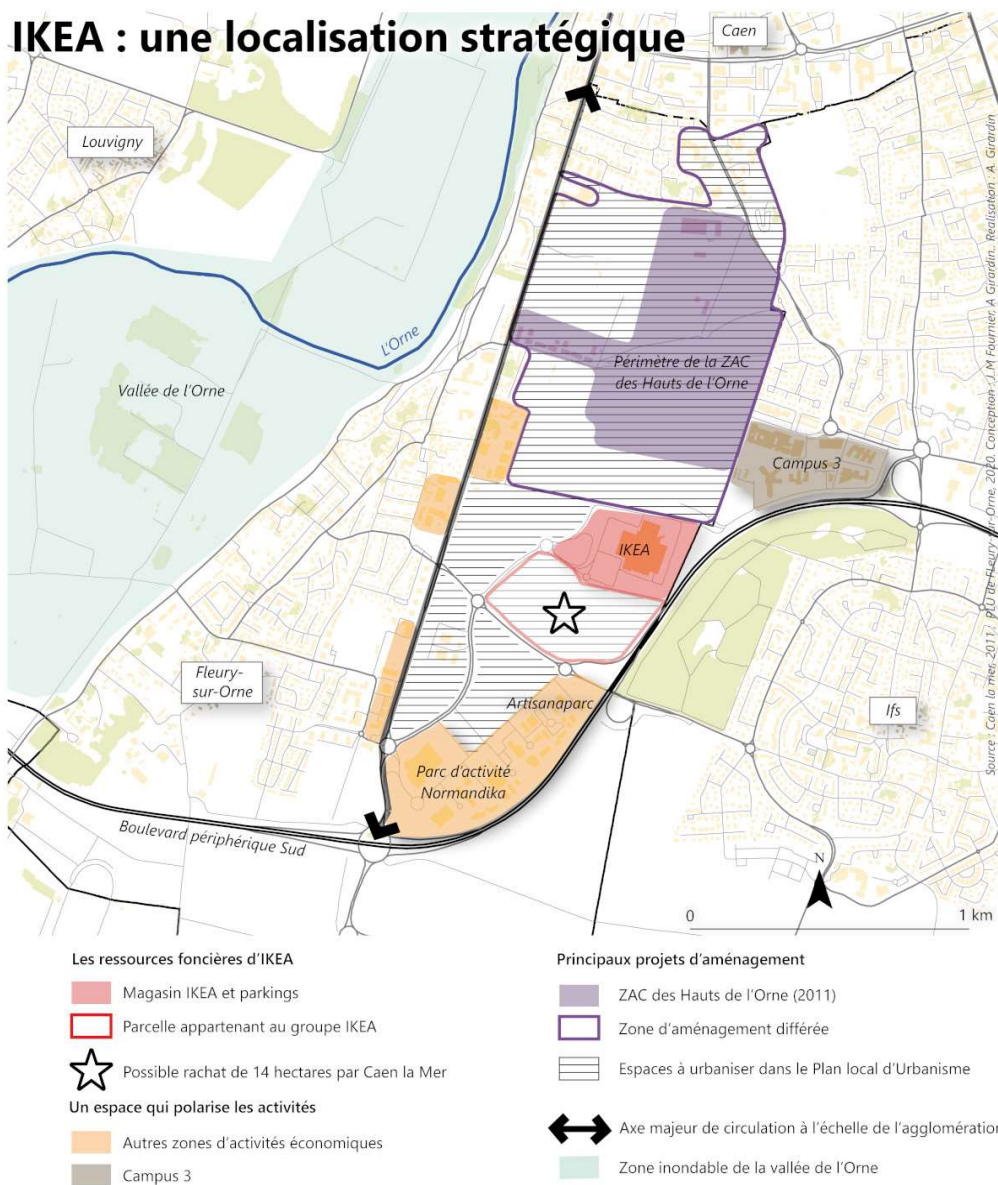
En 2010, après quelques années de négociations, le groupe Ikéa achète à Caen la Mer un terrain de 43ha pour quatorze millions d'euros via la société d'économie mixte Normandie Aménagement. Pour Ikéa, la recherche de nouveaux clients passe alors par la conquête de nouvelles régions, la stratégie visant à terme à quadriller la France de magasins. Pour les élus, l'implantation d'Ikéa est un atout économique mais également un signe distinctif du statut de grande ville, voire de métropole. Le député-maire de Caen, Philippe Duron, n'hésite pas à déclarer dans le magazine *Sillage de Caen la Mer* (n°26, 2010): «La venue d'Ikéa est un marqueur de l'image dynamique de notre territoire, au même titre que son université ou son offre culturelle. Mais Ikéa, c'est surtout un art de vivre, symbole de la jeunesse et de la modernité qui ne s'implante que dans les grandes villes».



*Ikéa est propriétaire de vastes terrains idéalement situés entre Caen et le périphérique sud, à proximité d'espaces périurbains en cours de densification. Le lieu est facilement accessible à l'échelle de l'agglomération, mais également à l'échelle régionale. Entre le magasin Ikéa de Rennes et celui de Rouen s'intercale un espace régional suffisamment vaste pour attirer des clients du Calvados mais également de la Manche et de l'Orne.*

Le projet initial prévoit trois volets: le magasin Ikéa, une vingtaine de moyennes surfaces et une trentaine de boutiques, toutes commercialisées par la filiale Interikéa, et une zone dénommée Artisaparc censée accueillir et développer l'artisanat local. Le groupe Ikéa annonce un investissement privé de 150 millions d'euros, la création à terme de près de 600 emplois et deux millions de clients attendus. Il communique sur une démarche environnementale: parking souterrain pour limiter la consommation d'espaces et l'impact visuel; panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, chaudière à bois, espaces verts, etc. Il met également l'accent sur son management social avec, par exemple, le recrutement par simulation pour donner sa chance à

chacun. Des investissements publics sont également consentis: création d'une nouvelle sortie vers le périphérique pour réguler l'augmentation des flux d'automobiles dans ce secteur et prolongation d'une ligne de bus.



### **La remise en cause d'un modèle d'aménagement**

L'ouverture du magasin s'effectue sans difficulté en 2011. Mais dès 2012, la commission nationale d'aménagement commercial n'approuve pas le plan d'extension qui comprend désormais un hypermarché. L'association de commerçants Les vitrines de Caen dépose alors un recours administratif en opposition au projet: l'offre commerciale est jugée suffisante. Ikéa modifie en retour son projet, qui est finalement accepté en 2014 par la commission nationale. Aux activités commerciales s'ajoutent des activités sportives et de loisirs autour d'un lac artificiel. Des pétitions apparaissent alors sur Internet, qui dénoncent un projet anachronique, énergivore, consommateur

d'espaces dans un contexte économique défavorable. Puis, tous les acteurs locaux (élus de tous bords politiques, commerçants, associations environnementales, citoyens, etc.) s'unissent contre ce projet qui risque de mettre en danger le commerce du centre-ville de Caen mais aussi l'activité des autres zones commerciales périphériques. Une telle unanimité contre un projet d'aménagement est historique.

En 2016, le maire de Fleury-sur-Orne donne cependant un avis favorable au permis de construire, sous condition d'une révision du plan local d'urbanisme. Un recours devant le Conseil d'État est alors déposé par les opposants. En 2017, la Cour administrative d'appel de Nantes réexamine le dossier et souligne qu'il doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale. En 2019, elle finit par annuler l'autorisation commerciale d'Ikéo. Mais le permis de construire, toujours valide, suscite un nouveau conflit mené par les associations environnementales. Le tribunal administratif de Caen donne ensuite raison à Ikéo sur ce point alors que d'autres recours judiciaires sont en suspens. Au fil des années, tous les médias locaux se sont fait l'écho de ce qui est devenu le feuilleton Ikéo.



*Ce centre représente un modèle d'aménagement basé sur l'usage de la voiture et la consommation d'espace. Son projet d'expansion ne correspond plus au modèle actuel de la ville dense et durable.*

Ce conflit juridique oppose ainsi une multinationale qui compte plus de 400 magasins dans le monde à une société locale mobilisée pour l'occasion. La puissance financière d'Ikéo lui a permis d'acheter massivement des terrains, ce qui l'autorise aujourd'hui à prétendre être un acteur local de l'aménagement urbain. Deux visions de l'avenir s'affrontent au travers de cet exemple: celle d'un modèle où les centres commerciaux périphériques continuent de s'étendre et d'attirer des populations, et celle d'un modèle où ces centres n'ont plus de raison d'être car ils apportent plus d'inconvénients que d'avantages. Plusieurs autres villes françaises connaissent des conflits similaires avec le groupe Ikéo.

## Document 2

La hausse du niveau des mers et les violentes inondations mettent déjà des dizaines de millions de vies en danger au Bangladesh, mais elles apportent un autre problème : les terres gorgées d'eau et la forte salinité des cours d'eau et des sols tuent les cultures. [...]

Selon l'indice mondial des risques climatiques, le Bangladesh se classe au septième rang des pays les plus touchés par les phénomènes météorologiques extrêmes au cours des deux dernières décennies. Les cyclones de plus en plus fréquents, la montée du niveau de la mer, les inondations, l'érosion, la sécheresse et les pluies imprévisibles ont déjà déplacé des millions de personnes, dans les bidonvilles des mégapoles ou à l'étranger.

Ceux qui restent n'ont d'autre choix que de s'adapter, de l'utilisation de lits de semences flottants au développement d'un riz résistant au sel. « *Il y a encore 25 ans, nous pouvions cultiver tout au long de l'année. Mais ensuite, l'eau a commencé à rester ici sept mois. Nous ne savions pas comment survivre* », explique Altaf Mahmud, agriculteur.

« *La plupart des agriculteurs ici sont pauvres et les terres sont rares. Mais si nous ne pouvons rien cultiver pendant sept mois, nous allons mourir de faim* », ajoute son voisin Mohammad Mostofa. Avec d'autres agriculteurs de Mugarjhor, une région située à 200 kilomètres au sud de la capitale Dhaka, ils ont donc renoué avec une technique ancestrale utilisant des lits de semences situés au-dessus de l'eau.

Ils superposent des couches de jacinthe d'eau et de bambou liées par leurs racines pour créer un radeau de 60 à 120 cm de haut, sur lequel ils plantent des graines, en utilisant souvent des copeaux de bois et des fibres de coco comme engrais. Cela forme un potager léger et flottant, capable de monter et descendre avec le niveau de l'eau, dans lequel ils cultivent margoses<sup>1</sup>, épinards et gombos<sup>2</sup>.

Les communautés se sont emparées de ces initiatives. Dans certains villages, les femmes passent des mois à préparer les plants avant que les bateliers ne les transportent à travers les champs gorgés d'eau.

### **Goutte d'eau dans l'océan**

L'Institut de recherche sur le riz du Bangladesh (BRRI) a créé de nouvelles variétés de riz qui peuvent pousser dans une eau dont le niveau de salinité est trois fois supérieur à celui du riz normal. « *Le riz normal ne pousse pas dans l'eau salée. La salinité sape l'énergie des tiges de riz* », explique le scientifique Alamgir Hossain. Cela a offert un

---

<sup>1</sup> Mangose : concombre amer, plante de la famille de cucurbitacées.

<sup>2</sup> Gombo : plante dont le fruit peut être utilisé comme légume ou comme condiment.

« nouvel espoir » aux agriculteurs des régions côtières, où l'eau de mer empiète de plus en plus sur les terres.



*Un agriculteur au milieu de ses potagers flottants, le 26 septembre à Mugarjhor, au Bangladesh*  
Photo : AFP/VNA/CVN

Mais pour Saiful Islam, expert en climatologie à l'Université d'ingénierie et de technologie du Bangladesh, ces efforts ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan. « *Nous devons dépenser des milliards pour élever et renforcer les digues le long de notre grand littoral. Nous devons créer des forêts de mangroves le long de la ceinture côtière pour qu'elles servent de barrières naturelles aux cyclones, aux affaissements et à l'élévation du niveau de la mer* », énumère-t-il.

« *Nous devons construire de nouvelles routes, préserver l'eau de pluie et créer des moyens de subsistance alternatifs pour des millions de personnes. Se contenter d'inventer des cultures ne suffira pas. Le Bangladesh seul ne peut pas le faire* ». Le pays, dit-il, n'a reçu « *pratiquement rien* » des 100 milliards de dollars proposés par les pays développés pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. « *Nous devons trouver nos propres moyens de survivre* », explique Lungi Jakir à Pakhimara, dans le Sud du Bangladesh.

Ancien ouvrier du bâtiment, il est devenu une légende locale après avoir construit avec des amis une digue empêchant l'eau de mer d'ouvrir une brèche dans un canal d'eau douce de 6,5 kilomètres qui alimente en eau 43 000 personnes. La digue doit être réparée en permanence, mais elle a permis de disposer de suffisamment d'eau douce toute l'année pour irriguer les cultures traditionnelles, et même en essayer de nouvelles.

« *Je pourrais migrer vers les villes. Mais je sais combien il est difficile de vivre dans un bidonville* », estime M. Jakir, qui dit avoir « *appris de nouvelles techniques agricoles*

*sur YouTube* ». L'initiative a connu un tel succès que la zone est passée de la culture de potirons et de lentilles à la fourniture de fruits et légumes à d'autres districts, et même aux travailleurs de la centrale électrique au charbon voisine.

Les autorités admettent que les agriculteurs leur ont montré de nouvelles possibilités face aux défis climatiques. « *Nous pensions que la jacinthe d'eau était une mauvaise herbe et qu'il fallait la jeter hors des étangs, mais elle nous a ouvert de vastes possibilités d'agriculture* », raconte Mohammad Shahidullah, ancien responsable gouvernemental de l'agriculture pour Mugarjhor.

« *Les instituts de recherche de l'État n'y connaissent rien. Nous avons appris des agriculteurs d'ici* », ajoute-t-il. Certains membres de la famille d'Altaf Mahmud sont désormais recrutés par le gouvernement pour former d'autres personnes à cette forme d'agriculture sans sol. Mohammad Mostofa, le producteur de légumes, espère qu'ils pourront résister aux changements climatiques. « *Maintenant, grâce à la ferme flottante, nous pouvons cultiver notre nourriture, dit-il, et aussi vendre le surplus* ».

### **Document 3**

Depuis plusieurs mois, de nombreuses initiatives sont prises pour réinvestir les friches agricoles et y redévelopper des activités économiques (agriculture et/ou sylviculture), voire des projets d'urbanisation ou d'énergie renouvelable. Ces projets émanent de différents professionnels du secteur agricole (syndicats, chambres d'agriculture) ou d'élus en charge des questions d'aménagement du territoire et sont présentés sans réflexion sur le patrimoine naturel de ces habitats et sur les enjeux écologiques associés. En d'autres termes, ces espaces sont uniquement considérés comme des zones de déshérence, sans intérêt écologique. Or, cette vision est loin d'être partagée par tous les acteurs de la société civile, citoyens ou professionnels, notamment à la lumière de nombreux travaux scientifiques récents invitant les Européens et les Français en particulier à saisir l'opportunité historique que représente la déprise agricole pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et du changement climatique. A l'heure actuelle, ces arguments en faveur d'une approche plus multifonctionnelle des friches ne sont pas aisément accessibles pour les décideurs qui souhaiteraient aborder ces problématiques sur leurs territoires. Le but de cette note de synthèse est de souligner l'intérêt écologique des friches d'aujourd'hui et de demain, d'en rappeler les enjeux dans le cadre de l'atténuation du changement climatique et de proposer de les prendre en compte dans la stratégie nationale pour les aires protégées.

## ***La friche agricole, une étape vers la forêt***

Une friche agricole est une terre exploitée par l'homme puis laissée à l'abandon (on commence généralement à parler de friche après trois ans d'abandon). Ce n'est pas un terme spécifique à un type de milieu naturel, il peut s'agir de maquis, de landes, de garrigues, de friches arbustives ou encore d'accrus forestiers. Ces habitats dynamiques sont transitoires et évolueront, dans la plupart des cas sous nos latitudes, vers des stades forestiers qui correspondent à des écosystèmes qualifiés de climaciques, c'est-à-dire relativement stables, résilients et où l'exploitation des ressources du milieu par le vivant est maximisée.

La friche agricole : l'archétype de la nature férale, dé-domestiquée et en libre évolution

*La féralité a été définie par les zoologistes pour les animaux domestiques retournés à l'état sauvage, puis par les botanistes pour les plantes échappées des cultures et naturalisées. Les espèces cultivées végétales puis ensauvagées ne retrouvent pas leur génome d'origine. Transformées génétiquement par les sélections humaines, puis par les aléas du milieu naturel lors de leur reconquête dans la nature, elles peuvent aussi parfois se croiser avec les espèces des cultures voisines. Il s'agit là d'une néo spéciation d'origine humaine, qui peut aboutir à de nouveaux taxons parfaitement adaptés aux conditions des milieux qu'elles ont conquis. Des milieux évoluant spontanément tout en conservant les empreintes de leur passé cultural ou tout autre usage relèvent également de la féralité. Le terme de nature férale leur est associé, une expression proche de milieu ensauvagé. On peut aussi parler de dédomestication de ces milieux spontanés.*

L'enrichissement des milieux se produit sous l'influence de multiples facteurs locaux : le climat, le sol (souvent modifié par les pratiques agricoles ou forestières), les espèces présentes (plantes, pollinisateurs et disperseurs), les espaces modifiés qui les entourent, et bien entendu, la durée de libre évolution.

Les facteurs qui vont jouer sur la dynamique de reconquête sont si nombreux qu'il est difficile de prédire les milieux qui se mettront en place. Mais il est clair que cette nature spontanée ne sera plus celle des écosystèmes qui seraient présents si l'homme n'avait jamais existé. Ils acquerront un état de maturité nouveau, qui va toutefois suivre les lois naturelles des successions. Dans l'écrasante majorité des cas, les espaces ensauvagés se construisent avec la colonisation de la végétation arbustive et arborescente. Ce phénomène se produit dans toutes les zones en déprise de l'hémisphère Nord, en dehors de quelques milieux trop extrêmes pour accueillir la forêt.

## ***Des sources de richesse écologique grâce au travail silencieux de la nature***

Les friches souffrent des représentations occidentales de la nature, qui ne considèrent les habitats qu'en termes de ressources à exploiter. La production sans cesse accrue

reste une valeur prégnante. Les friches représentent pourtant d'autres sources de richesse écologique grâce au travail silencieux de la nature.

Ces espaces de nature férale sont d'exceptionnels laboratoires du vivant où peuvent apparaître de nouvelles espèces grâce à la dédomestication, où peuvent réapparaître des espèces disparues du fait de l'homme et où peuvent se réfugier des espèces en conflit avec les humains (grands herbivores et grands carnivores, néophytes). La reconstitution à large échelle d'une canopée hétérogène et diversifiée rétablit ses échanges en vapeur d'eau et en aérosol avec l'atmosphère, améliorant ainsi les cycles d'évapotranspiration et de précipitations. Bien d'autres avantages sont fournis par la nature spontanée : le renouvellement et la pureté des sources d'eau, la dissipation des chaleurs estivales par la massivité des troncs, la reconstitution de sols épais et fertiles par le retour de la litière et de la faune du sol, le retour d'une biodiversité perdue, qui touche toutes les sphères du vivant. Ces forêts spontanées expriment toutes leurs capacités évolutives sans forçage anthropique et assurent ainsi gratuitement à l'humanité : protection des sols contre l'érosion, rôle tampon face au retrait côtier, limitation des inondations, stockage réel du carbone dans les vieux arbres et le sol, diversification du vivant, atout pour l'écotourisme ; sans oublier le rôle psycho-social : source d'inspiration et de méditation, caractère pédagogique, thérapie par le sauvage. Enfin, ces lieux en « transition écologique » le long des successions sont des sites de référence indispensables pour tous les gestionnaires face aux multiples bouleversements qui s'annoncent avec les changements climatiques. En les laissant devenir matures, ces espaces de nature férale deviendront les forêts naturelles de nos descendants. D'ailleurs, il a récemment été montré que les jeunes boisements spontanés pouvaient, dans certains cas au moins, atteindre assez rapidement des niveaux notables de richesse taxonomique, fonctionnelle et phylogénétique, préfigurant ainsi des perspectives prometteuses pour la conservation et la restauration de la biodiversité forestières.

### ***Des espaces de biodiversité et de naturalité aujourd'hui très menacés***

La plupart des espaces de nature férale sont privés et ne présentent aucune garantie de pérennité quant à leur libre évolution vers la maturité écosystémique. En fonction de leur localisation, ces terres ne sont pas à l'abri d'une valorisation économique telle que l'exploitation pour la biomasse, le défrichement pour l'agriculture, l'extension urbaine ou encore l'installation de panneaux solaires ou d'éoliennes.

Récemment un défrichement a eu lieu en Bretagne sur la commune de Moëlan-sur-mer pour une remise en valeur agricole qui interpelle fortement car elle pourrait s'étendre à d'autres régions de France. Ce défrichement s'appuie sur l'article L.125.1 du code rural qui prévoit que : « *toute personne physique ou morale peut demander au préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée depuis au moins trois ans par comparaison avec les conditions d'exploitation des parcelles de valeur culturale similaire des exploitations agricoles à caractère familial situées à proximité,*

*lorsque, dans l'un ou l'autre cas, aucune raison de force majeure ne peut justifier cette situation. Le délai de trois ans mentionné ci-dessus est réduit à deux ans en zone de montagne.»*

A Moëlan-sur-mer, des efforts ont été faits pour que les opérations de défrichement ne soient pas systématiques. En ce sens, il y a eu une forme de reconnaissance des enjeux écologiques soulignés précédemment. Toutefois, le cas de Moëlan-sur-mer est un symbole qui semble avoir entraîné ailleurs d'autres initiatives similaires sans que les mêmes considérations écologiques aient été intégrées dans les réflexions. Or, il nous semble vraiment urgent d'alerter l'ensemble des acteurs intéressés par ces démarches qu'il n'est pas souhaitable que toutes les friches agricoles soient réinvesties. Et ce d'autant plus que le défrichement de ces espaces peut parfois être en contradiction avec la loi (régime forestier, loi pour la reconquête de la biodiversité).

D'une manière générale, comment s'émouvoir de la déforestation des forêts tropicales ailleurs et, chez soi, laisser disparaître des forêts naturelles en devenir ? Il est nécessaire d'intégrer la nature férale dans la stratégie pour les aires protégées (SAP) partout où cela est possible à travers des outils juridiques et fonciers et en lien avec les acteurs locaux.

### ***Une opportunité à saisir pour atteindre les 30% d'aires protégées souhaités par la SAP***

De nombreux scientifiques et acteurs de la protection de la nature en Europe proposent de s'appuyer sur la dynamique de déprise agricole pour ensauvager nos paysages et les voir réinvestis par le vivant. La déprise agricole est une chance, une opportunité historique d'offrir aux citoyens français, sur l'ensemble du territoire, des espaces de nature libre et sauvage. C'est pourquoi nous invitons les décideurs et les gestionnaires à ne pas considérer les friches comme des espaces à réinvestir systématiquement. Enfin, nous demandons au Ministère de la Transition écologique d'intégrer une part importante des friches existantes, nombreuses dans les parcs naturels régionaux notamment, dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour les aires protégées, comme le prévoit la mesure 5 de l'objectif 1 : « *S'appuyer sur le renforcement des outils fonciers et réglementaires existants pour étendre le réseau d'aires protégées et de protection forte* ».